

Problèmes d'une théorie du nom propre

Pierre-André Taguieff



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3491>

DOI : [10.4000/praxematique.3491](https://doi.org/10.4000/praxematique.3491)

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1987

Pagination : 58-66

ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Pierre-André Taguieff, « Problèmes d'une théorie du nom propre », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 8 | 1987, document 4, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3491> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.3491>

PROBLEMES D'UNE THEORIE DU NOM PROPRE

I.

Un chapitre de la vieille théorie des " parties du discours " nous paraît digne d'être repris : celui de la catégorie du nom propre, non plus tant à titre de sous-catégorie nominale qu'en rapport à une sous-catégorisation des " termes singuliers " (noms propres / indicateurs / descriptions définies). Nous partons de l'hypothèse qu'une solution du problème taxinomique est conditionnée par une position claire - et peut-être une reformulation fondamentale - des relations entretenues par ce qu'il est convenu de désigner comme fonctions respectivement sémantique et pragmatique (1).

1. Ce qu'il faut d'abord relever, c'est l'équivocité des désignations

grammaticales traditionnelles : ὄνομα κύριον, nomen proprium, Eigenna-
me... Le " nom à proprement parler " possède un étymon à double noyau :
" nom pur " et " nom individuel ", la difficulté venant de ce que cette du-
plicité est masquée par la fausse clarté de l'opposition du nomen proprium
et du nomen appellativum (cf. Varron). De là deux orientations du faire
taxinomique, selon que le nom propre est défini comme :

- (1) - marqueur ou étiqueteur permettant la reconnaissance d'un fragment
de l'univers, l'accent étant mis sur la vacuité sémantique du nom
comme pur indice phonique et/ou graphique.
- (2) - désignatif d'une individualité insubstituable, l'accent étant mis
sur le caractère individuel du désigné.

Si l'on considère la relation du nom à son porteur, on remarque que le
définiens (1) implique la précellence d'un lien de contiguïté, le defi-
niens (2) celle d'un lien de similarité : " def. (1) vs def. (2)

" def. (1) vs def (2) " \simeq " métonymie vs métaphore ".

2. D'où les deux approches classiques (souvent mêlées) du nom propre
par opposition au nom appellatif :

- (1) - " marque dénuée de sens " (Mill)
- (2) - indicatif individuel.

Si l'on suit (1), la dichotomie " propre vs appellatif " se fondera sur
" asémantisme vs sémantisme ". Si l'on suit (2), ce sera " singulier
vs pluriel " qui en fournira le noyau sémique.

A partir de (1), le nom propre se classe dans la catégorie des indices,
tandis qu'à partir de (2) il se définira :

- (a) comme terme catégorématique : " partie significative par
elle-même " (Aristote).
- (b) par son hyper-sémantisme : signe exprimant l'ensemble des
" qualités spéciales " (Stoïciens) de son porteur, " nom
authentique " (cf. " Eigenna- ") en ce qu'il se donne com-
me " métaphore de la personne " (Lévi-Strauss). Ce qui n'est
pas sans renvoyer à la fonction aléthique des noms personnels
(par exemple) dans le discours mythique. Modèle-réduit ou
partie valant pour le tout, le nom personnel (anthroponyme,
théonyme) est terme privilégié des énonciations performa-
tives (cf. par ex. le principe " nomen omen ").

3. De là une double série de difficultés faisant cercle :

(1)- les apories de l'asémantisme : si l'on part du contenu zéro, statuant le nom propre comme terme indiciel dénotant la " substantia sine qualitate " :

(a) l'analyse étymologique (ou des conditions de l'imposition) le reverse au système lexical, en exhibant ses éléments monématiques formateurs.

(b) la variation logique inverse de la compréhension et de l'extension des concepts oblige à définir le nom du " concept individuel " comme la classe des termes doués d'une richesse sémantique infinie.

(c) les faits de signifiante relevés par l'ethnologie (rites d'imposition, tabous onomastiques) amènent à statuer les noms personnels comme " indicatifs de classe " (Lévi-Strauss).

(d) la différenciation catégorielle " noms propres vs indicateurs " devient problématique, pouvant conduire à un renversement définitionnel, comme chez Kurylowicz, l'homologuant à " connotatif vs non-connotatif ".

(2) - les apories de la fonction individualisante : si l'on part de la portée référentielle-individualisante du nom propre comme classe de lexèmes :

(a) les faits d'ambiguïté référentielle semblent falsifier le définiens de départ.

(b) on ne comprend pas le mode spécifique d'individualisation que réalisent les noms propres par opposition à celui que réalisent les descriptions définies. Descriptions abrégées/masquées (Russell) ou substitués commodes (Strawson), les noms propres perdent leur originalité sémiotique. D'où leur élimination (linguistiquement possible ou logiquement nécessaire).

(c) on se heurte à la résistance du nom propre aux épreuves de la commutation (Hjelmslev) et de la distribution (Harris). Voilà donc un lexème dénué de contenu ? Remarquer au passage que les noms propres ne sont pas analysables (Saussure : C.L.G., 237), c'est désigner le fait polémique, eu égard au statut de " lexème ", que l'on ne peut définir une " fidoïté " comme concept universel réalisé distributivement par $\{Fido_1, Fido_2, \dots, Fido_n\}$. Incidence de cette vacuité conceptuelle (sémantème zéro) sur la pratique lexicographique : abandonnera-t-on les noms propres à l'Encyclopédie ou au Dictionnaire Encyclopédique ?

Le cercle est donc : si les noms propres sont posés comme " lieux vides " (Greimas), on constate leur hyper-sémantacité ; si l'on part de

leur statut de lexèmes opérateurs d'individualisation, on se heurte à la fois à l'ambiguïté référentielle et à l'absence de sémantème. Dans les deux cas, une sémantique des noms propres est impossible : elle manque d'objet, soit par défaut du sens, soit par son excès (traits virtuématiques non dénombrables).

4. Les questions les plus urgentes touchent :

(a) le cercle de l'asémantisme et de l'hyper-sémantisme : indépassable de la théorie onomastique ou effet de problèmes mal formulés ?

(b) la taxinomie des " parties du discours " : la dichotomie " noms communs vs noms propres " doit-elle être abolie, comme concluent aussi bien Lévi-Strauss que Brunot, en dépit de leurs postulats méthodologiques opposés (conceptualisme/empirisme) ?

(c) la relation qu'entretiennent les chassés-croisés des modèles interprétatifs du nom propre et la dualité définitionnelle de son étymon. Celle-ci ne peut-elle se clarifier par la distribution du pragmatique et du sémantique ?

II.

Hypothèse générale quant à l'origine des paradoxes : la confusion serait double, d'abord des niveaux de l'usage ordinaire et de la mention, ensuite des fonctions d'individualisation et de classification. Si, par exemple, j'analyse tel corpus de noms personnels commentés par tels informateurs, je travaille sur du matériel métalinguistique (noms en mention) et je suis en droit - à ce niveau - d'élaborer une sémantique de la connotation onomastique qui semble devoir postuler une logique de la classification sociale des porteurs (Lévi-Strauss). L'illusion " professionnelle " serait ici de définir comme condition d'emploi ordinaire du nom propre la compétence sémantique acquise par l'ethnologue, du point de vue de Sirius.

1. Double préalable théorique : d'abord procéder à un remaniement du concept d'individu, qui n'est ni l'élément représentatif d'une classe définie, ni son unique élément, ni la classe singulière. On évitera par exemple de penser les noms propres sur le modèle des noms communs à référents uniques (i.e. les " noms singuliers " de Buyssens). Ensuite construire le concept du référent onomastique, qui ne se confond ni avec le référent décrit, ni avec le référent déictique, ni avec le référent ostensif.

On peut avancer l'hypothèse que doivent être distinguées deux régions

sémiotiques :

(1) sémantique connotationnelle : objectivation des faits de signifiante onomastique, par l'analyse des sèmes connotatifs dont l'articulation constitue le virtuel des noms propres.

(2) pragmatique de l'individualisation : objectivation des conditions de l'individualisation onomastique, selon sa caractéristique double : permanente/ non descriptive de l'objet référencé.

Si l'on use du modèle proposé par B.Pottier, on fondera l'analyse sémantique sur la distinction des trois niveaux du contenu :

- (i) sémantème-zéro : " Jean " n'a pas de " définition ".
- (ii) classème défini : { + Animé, + Humain, + Concret, + Masculin, + Mâle... } pour " Jean " comme type lexical.
- (iii) virtuel hautement variable/infiniment riche : contenus " encyclopédiques " que le nom cristallise à un instant t pour un énonciateur donné.

D'où la définition suivante : le nom propre est un opérateur d'individualisation doué d'une efficacité identificatoire relativement stable dans les limites d'une communauté linguistique donnée, dont le sémantème est égal à zéro, et dont le contenu virtuel ne conditionne pas la fonction de référence identificatoire. Précisons que le contenu classématique de " Jean ", par exemple, le définissant comme synonyme de " Pierre ", " Jacques ", " Paul ", etc..., est pur renvoi au code de la langue, et dépourvu de toute efficacité individualisante. Il s'ensuit essentiellement qu'il n'y a plus contradiction à définir les noms propres à la fois comme " points de repère " socio-culturels de leurs porteurs (en vertu de leurs sèmes virtuels) et comme opérateurs d'individualisation permanente non conceptualisante (inefficacité identificatoire du sémantème et du virtuel). Ce qui reste à élucider, c'est la manière spécifique dont le nom propre individualise, ce qui amène à problématiser la distinction du sémantème et du pragmatisme - toute énonciation onomastique effective impliquant, par exemple, une certaine compétence virtuelle (savoir sur la portion visée du monde) chez l'énonciateur.

2. Pour situer les noms propres à l'intérieur de la catégorie des " termes singuliers ", on peut partir des deux méthodes d'individualisation (cf. J.-Cl.Pariante) mises en jeu dans les sémiotiques linguistiques, et permettant d'opérer comme une saturation de la langue et de l'individuel :

- (i) par sutureurs conceptuels : les descriptions définies permettent d'individualiser au travers d'une conceptualisation du référent.
- (ii) par sutureurs aconceptuels : classe des opérateurs de repérage, sous-catégorisable en indicateurs et noms propres, selon que l'individualisation permise est occasionnelle/auto-référenciée dans la situation d'énonciation ou qu'elle est récurrente dans un macro-univers sémiotique donné/référencié à un sous-code.

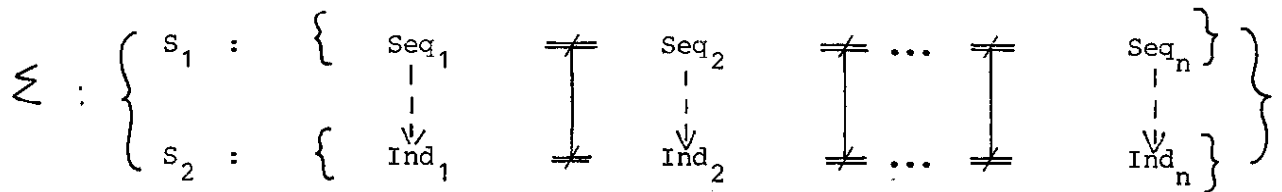
L'existence du nom propre, en tant que signe d'une singularité non décrite (cf. Brøndal), vérifie à sa manière l'omnipotence sémiotique des langues naturelles : tout peut être dit, même si l'on n'en dit rien. Notons en outre qu'on peut définir l'accidentalité de l'ambiguïté référentielle des noms propres, eu égard à une tendance, manifeste, en de nombreuses communautés linguistiques, à réduire la polydéixie (i.e. plus d'un référent pour un même nom), tendance probablement universelle.

Quatre niveaux présuppositionnels non isomorphes de l'acte d'individualisation onomastique peuvent être isolés dans la compétence des actants de l'énonciation :

- (i) présupposition métalinguistique : à deux composantes, soit la définition autonymique du type " /X/ est un nom propre " et l'énoncé d'identité onomastique du type " un nom /X/ désigne quiconque est nommé /X/ " (unique constituant du sémantème), définition circulaire-analytique impliquée par la précédente, celle-ci exprimant un savoir d'ordre " encyclopédique " (cf. Sperber).
- (ii) présupposition référentielle : savoir synthétique (minimum " encyclopédique ") énonçable sous la forme d'une définition ostensive du type " /X/ désigne cet individu ", accompagnée éventuellement (désambiguïsation) d'un pointage de l'index.

Nous distinguons les conditions (i) et (ii), en tant que " subjectives ", relevant du savoir individuel, des deux conditions suivantes, " objectives ", étant de l'ordre du savoir trans-individuel :

(iii) présupposition paradigmatique : elle n'est pas énonçable par l'actant ordinaire, pour autant qu'elle constitue un modèle d'intelligibilité que le linguiste peut construire en vue de rendre compte des faits. Il s'agit d'un renvoi à l'homologie fonctionnelle qui, dans le système de la langue, articule les deux systèmes de différences S_1 (séquences phonématisées codées comme onomastiques) et S_2 (les " individus " comme nommables, référents virtuels) :



L'homologation des deux systèmes se fait selon le principe de la " ressemblance des différences " (Lévi-Strauss) : " 'Ind₁ : Ind₂' 'Seq₁ : Seq₂' ". Ce ne sont donc pas les termes qui sont homologables, mais les rapports différentiels respectifs de ces deux systèmes. Il s'ensuit l'abandon définitif du principe ' " Fido " - Fido', la relation dénominate (notée en pointillé) étant seconde, effet du système global $\Sigma : \{ S_1 \approx S_2 \}$. On passera du modèle général aux sous-classes onomastiques (anthroponymes : prénoms, patronymes, surnoms, etc. ; toponymes : montagnes, villes, fleuves...) par indexation de Σ : par ex., Σ_{anthr_1} sera défini comme le système des prénoms, Σ_{top_1} celui des noms des villes, dans la langue L.

(iiii) présupposition institutionnelle : pour que le bi-système fonctionne, il suffit qu'aient été statuéés comme " noms propres " un certain nombre de séquences phonématisées et institués un certain nombre d'individus (personnes ou lieux) comme " porteurs ". On décrira l'acte social (collectif ou individuel) de l'institution onomastique selon ses deux moments (idéaux) :

(a) création onomastique : la séquence phonématique /x y z / instituée comme ayant valeur nominative, d'où intégration de la ladite séquence /X/ dans la classe des noms disponibles à telle date et en tel lieu (lexicalisation).

(b) datation onomastique : l'individu x institué comme porteur du nom /X/, acte symbolique d'insertion dudit individu, en tant que nommé, dans le tout social.

Précisons d'une part que, dans certains cas d'imposition, datation et création onomastiques peuvent se confondre (le prénom choisi, par exemple, décrivant un aspect de la situation impositionnelle, quitte à être ensuite lexicalisé) ; d'autre part, que l'acte ritualisé de " présentation " fonctionne comme réactivation de la datation.

NOTE

1. Communication au Premier Colloque International : " Langage et Société ", Paris, M.S.H., printemps 1976.

Cet abstract reprend certaines propositions de notre mémoire soutenu en octobre 1975, sous la direction d'A.J.Greimas, à l'E.P.H.E. (6è section) : " Considérations sur la théorie du nom propre ".(496p.).

OUVRAGES ET ARTICLES CITES

- AUSTIN J.L., Quand dire, c'est faire (1962), tr. fr. G.Lane, Paris, Le Seuil, 1970.
- BALLY C., Linguistique Générale et Linguistique Française, 4è édition revue et corrigée, Berne, 1965.
- BENVENISTE E., Problèmes de linguistique générale II, Paris, Gallimard, 1974.
- BERGSON H., Le Rire (1900), Paris, PUF, 1972.
- BUYSENS E., " Les noms singuliers ", Cahiers Ferdinand de Saussure, 28, 1973, pp.25-34.
- COSERIU E., " Les structures lexématiques ", Zeitschrift für französische Sprache und literatur, Wiesbaden, 1968.
- DUCROT O., La preuve et le dire, Paris, Mame, 1974.
- GARDINER A.H., The Theory of Proper Names (1940), sec. ed. 1954, London, Oxford University Press.
- GENETTE G., " L'éponymie du nom ", Critique, n°307, décembre 1972, pp.1019-1044.

- GREIMAS A.J., - Du Sens, Paris, Le Seuil, 1970
- " Les actants, les acteurs et les figures ", in Sémiotique narrative et textuelle, Paris, Larousse, 1973.
- GRIZE J.-Bl., - Logique Moderne, III, Mouton/Gauthier-Villars, 1973.
- " Logique naturelle et contradiction ", Université de Neuchâtel (Suisse), Annales 1974-1975.
- " Logique et organisation du discours ", Paris, Klincksieck, Recherches Linguistiques, 1976, pp.95-102.
- " Eléments pour une logique naturelle ", Université de Neuchâtel (Suisse), Mais 1976.
- HAMON Ph., " Un discours contraint ", Poétique, 16, Paris, Le Seuil, 1973.
- HJELMSLEV L., Prolégomènes à une théorie du langage (1943), trad. fr. A.-M. Léonard, Paris, Minuit, 1968.
- JOLLES A., Formes simples (1930), trad. fr. A.M.Buguet, Paris, Le Seuil, 1972.
- LUSCHEI E.C., The logical Systems of Lesniewski, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 1962.
- MAILLARD M., " Anaphores et cataphores ", Communications, 19, Paris, Le Seuil, 1972, pp.93-104.
- PARIENTE J.-Cl., Le Langage et l'Individuel, Paris, A.Colin, 1973.
- POTTIER B., Linguistique Générale, Paris, Klincksieck, 1974.
- QUINE W.V.O., - Méthodes de Logique (1950), 3è éd. 1972, trad. fr. M.Clavelin, Paris, A.Colin, 1972.
- Logique élémentaire (1951), trad. fr. Largeault/Saint-Sermin, Paris, A.Colin, 1972.
- RUSSELL B., Introduction à la philosophie mathématique (1919), trad. fr. Moreau, Paris, Payot, 1970.
- SØRENSEN H.S., The Meaning of Proper Names, Copenhagen, G.C.E. Gad, 1963.
- SPERBER D., - Le symbolisme en général, Paris, Hermann, 1974.
- " Rudiments de rhétorique cognitive ", Poétique, 23, Paris, Le Seuil, 1975.
- STRAWSON P.F., Individuals (1959), trad. fr. Shalom et Drong, Paris, Le Seuil, 1973.
- TESNIERE L., Eléments de syntaxe structurale (1959), Paris, Klincksieck, 1969.
- VALESIO P., " Esquisse pour une étude des personnifications ", Lingua e stile, Anno IV, n.1, aprile 1969.
- VUILLEMIN J., La logique et le Monde sensible, Paris, Flammarion, 1971.
- WATT I., The Rise of the Novel, Chatto and Windus, London, 1957, trad. fr. partielle F.Deleuze, Poétique, 16, Paris, Le Seuil, 1973.